



Classes coopératives au collège 2017F

(Expérimentation terminée)

Lycée polyvalent André Chamson
1 AVENUE JEAN JAURES , 30123 LE VIGAN CEDEX
Site : www.lyc-levigan.ac-montpellier.fr/
Auteur : Bernadette Guienne
Mél : guienne.bernadette@orange.fr

La cité scolaire André Chamson se propose de créer une structure de classes coopératives qui redonnera du sens aux apprentissages, permettra aux jeunes de retrouver la motivation et le goût d'apprendre tout en développant des compétences socio-psychologiques indispensables à la vie en société. Cet apprentissage au <vivre ensemble > dans une communauté éducative socialisante prépare les élèves à devenir des citoyens capables de s'exprimer et de s'engager dans leur vie scolaire et sociale.

Plus-value de l'action

La cadre théorique très formalisé. L'accompagnement universitaires. L'importance en nombre de l'équipe engagée.

Nombre d'élèves et niveau(x) concernés

De la 6ème à la 3ème en espérant poursuivre au lycée.

Le nombre d'élèves concernés : une classe la 1ère année, 5 classes la dernière année (d'environ 24 à 180 élèves)

A l'origine

Le projet de création d'une structure de classes coopératives au sein de la cité scolaire André Chamson du Vigan est le résultat d'un travail engagé depuis plus de six mois par une équipe pédagogique en lien avec un collectif de parents.

Ce projet est en continuité avec le projet innovant de travail par compétences mis en place il y a quatre ans dans des classes de 6ème. Il est né de la nécessité autant pour les élèves que les enseignants et les parents d'améliorer le système éducatif dans le secondaire en travaillant autrement en équipe et avec les élèves. Nous souhaitons offrir un cadre plus humain fondé sur la coopération, la bienveillance et la valorisation du savoir-être et des créations des élèves.

Objectifs poursuivis

- Ecart école/collège/lycée

Le rythme du collège est trop haché et sans cohérence avec des heures où l'élève enchaîne les apprentissages sans aucune logique ce qui crée une parcellisation des savoirs. Il apparait donc essentiel de repenser le temps scolaire, de stabiliser les élèves dans leurs apprentissages et d'amener une continuité école/collège/lycée.

La perte de repères. Au collège et en particulier dans une cité scolaire, l'élève devient plus anonyme, on le connaît moins bien, un meilleur encadrement semble nécessaire : passage d'un à deux professeurs à une dizaine qui pourrait être moins abrupt si un réel travail en équipe, incluant la vie scolaire, était possible.

La cité scolaire André Chamson est un espace très vaste alors que la plupart des enfants viennent de petites écoles, d'où le besoin de rassurer les nouveaux collégiens et leurs parents, afin de permettre aux sixièmes de prendre confiance en eux et, plus largement, pour épargner aux autres collégiens une fatigue inutile.

Le manque d'harmonisation des pratiques, des exigences, des évaluations entre professeurs de l'école élémentaire, du collège, entre les collègues d'une même équipe de collège et entre les enseignants du collège et du lycée nous invite à repenser nos pratiques, à travailler ensemble pour davantage de cohérence. Le problème étant qu'aucun temps de concertation n'est prévu dans les services des enseignants.

- L'élève au collège, l'élève face aux savoirs

Le collège est un lieu qui devient facilement agressif comme le montre l'accroissement des incivilités entre élèves voire même à l'égard des personnels, il est nécessaire de redéfinir la vie en collectivité et de préparer les élèves à vivre ensemble avec bienveillance.

La passivité des élèves augmente au fur et à mesure des années. Dans les classes de 4ème et de 3ème, l'absence d'intérêt pour les enseignements dispensés et de motivation intrinsèque nous invitent à repenser la pédagogie, à recourir à divers mouvements (incarnés par Freinet, Oury, Meirieu...) afin de donner aux élèves des espaces de parole et d'actions qui les conduisent à s'engager, à prendre de vraies responsabilités, pour être mieux reconnus en tant que personnes.

La parcellisation des savoirs ne permet pas aux collégiens de trouver un sens aux apprentissages dispensés, de là naît le besoin de rendre plus cohérents nos enseignements, d'œuvrer dans un même but que peut représenter le projet et la mise en place d'une pédagogie de la coopération.

Le rôle de l'enseignant : trop souvent l'enseignant a pour fonction essentielle de transmettre des savoirs ; dans une structure coopérative, son rôle éducatif s'accroît, il est surtout celui qui accompagne l'élève, qui le suit dans sa démarche d'apprentissage. Ainsi une meilleure confiance s'instaure.

- La réussite de tous, un accès aux connaissances de tous et pour tous

La mise en place d'une pédagogie alternative a pour objectif premier de lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme, qui sont en augmentation dans notre établissement, en favorisant la réussite de tous. Les collégiens perdent le désir d'apprendre et de venir en classe.

Trop d'élèves restent en marge de leur scolarité et sortent du système scolaire sans qualification ; le rapport Pisa de 2013 montre que le système éducatif français renforce les inégalités notamment sociales, le collège aggrave cette situation ; il est donc urgent de reconnaître les compétences de chacun, de tenir compte de la ZPD (Zone proximale de développement) de chaque élève pour les faire progresser en fonction de leur niveau réel -et non d'un niveau prédéfini- et de leur rythme tout en restant ambitieux.

Le travail à la maison et les notes sont souvent discriminants, c'est pourquoi des temps de travail au collège et une réflexion sur l'évaluation paraissent nécessaires, la revalorisation de leurs compétences également. Ainsi le verbe <évaluer> peut reprendre tout son sens de <faire ressortir la valeur, les valeurs de chacun > afin que l'élève soit vraiment celui qui a envie d'aller plus haut. L'enseignant accompagne l'enfant, l'aide à mesurer ce qu'il sait, comment il le sait et ce qu'il peut encore faire pour développer tout son potentiel.

Un certain nombre d'élèves sur le pays viganais sont déscolarisés. Proposer une pédagogie alternative pourrait répondre à l'aspiration de familles qui souhaitent que leur enfant reçoive un autre enseignement ce qui se manifeste notamment dans le projet de création d'une Calandrette.

Objectifs opérationnels

Les objectifs de ce projet sont ambitieux, ils placent l'élève au cœur de ses apprentissages et l'amènent à avoir des Responsabilités ; il se fonde sur l'idée que l'on n'apprend pas tout seul, que l'homme est un être social et que le

groupe hétérogène est une structure aidante qui permet à chacun de s'épanouir, de déployer tout son potentiel et non un lieu de compétition qui servirait de faire-valoir à quelques-uns. La communauté devient alors une valeur en

Outre les points soulevés au paragraphe précédent, nous voulons :

A - Modifier le rythme scolaire et construire l'emploi du temps autour de l'élève :

Il s'agira de redéfinir les emplois du temps afin d'éviter aux collégiens de changer de lieu et d'activités et de stabiliser les apprentissages pour les rendre plus efficaces et d'offrir des temps d'échange et de travail coopératif :

Temps d'accueil des élèves de 25 mn tous les matins, ce qui permettra d'entre progressivement dans les apprentissages. Ce temps d'accueil pourra être défini avec les élèves et es parents. A titre d'exemple, il pourra s'agir de la mise en place d'un Entretien culturel (appelé « Quoi de neuf ? » en primaire), d'un atelier « papotage », d'accès à l'actualité avec la présence de journaux mis à disposition par le CDI ; l'intervention de parents peut également avoir sa place dans ce temps.

Afin de créer un rythme régulier, la plupart des séances d'apprentissage dureront de 1,5 à 2 heures. Le matin sera consacré à l'enseignement des disciplines qui mobilisent davantage l'écriture, l'après-midi essentiellement aux arts, à l'EPS, au travail individualisé, aux ateliers, aux projets. En Arts plastiques, les heures seront annualisées : 1,5 heures de cours consécutives ou 2 heures annualisées.

Les classes auront des salles attribuées, ce qui créera des repères et évitera également la surcharge du cartable, les trop nombreux déplacements, sources de fatigue ainsi qu'une meilleure circulation au sein de l'établissement.

Stabilisation des horaires : les enfants ayant besoin d'un rythme régulier, ils seront présents dans l'établissement de l'ouverture à la fin de leurs cours et n'ont quasiment pas d'heures de permanence et moins de devoirs écrits à la maison qui sont faits en partie lors du travail individualisé (TI).

Un décloisonnement des enseignement en croisant certaines disciplines renforcera la cohésion des savoirs : pratique du co-enseignement avec un apprentissage aux discussions à visée philosophique (français/ éducation civique), d'ateliers en arts plastiques/SVT, un travail en transdisciplinarité lors du TI et des projets d'équipe.

Mieux connaître les élèves : la participation des enseignants à des ateliers et au travail individualisé y participera et modifiera la vision de l'adolescent notamment pour les professeurs qui ne les voient d'ordinaire que très peu de temps par semaine.

B - L'élève citoyen

La pédagogie coopérative place l'élève au centre de ses apprentissages, le responsabilise et le socialise ; le collège devient un lieu où s'exerce une démocratie participative, une démocratie citoyenne. Il s'agit de faire acquérir aux élèves des compétences adaptées au monde actuel.

Renforcer le lien social : le collège est un lieu de socialisation important où l'élève rencontre les autres et apprend à accepter les différences, à devenir tolérant, La pédagogie coopérative favorise les interactions dans un respect réciproque et prévient des tentations de marginalisation en renforçant le sentiment d'appartenance à la collectivité.

Permettre aux élèves de s'engager dans leur vie au collège : les amener à prendre des initiatives, à avoir des responsabilités en recourant à plusieurs dispositifs issus de la pédagogie Freinet et des pédagogies institutionnelles et modernes et en favorisant le travail en équipe.

Rendre les élèves autonomes et ouverts au monde : une plage horaire est consacrée à la mise en place de projets (projets culturels, découverte de métiers, de milieux...) qui tiendront compte des propositions des élèves. Mener à bien un projet devient donc une compétence à acquérir et fait l'objet d'un apprentissage progressif (cf Annexe).

L'élève est écouté. L'article 12 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant est respecté.

L'enfant est respecté, il a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

C - Mieux vivre au collège

Le bien être est une condition essentielle pour réussir sa scolarité. Il est important de créer un cadre rassurant, une atmosphère bienveillante pour que l'élève ose s'exprimer à un âge où l'inhibition est fréquente.

Faire acquérir des compétences comportementales positives et valorisantes : la coopération est un véritable art de vivre ensemble, pour cela les élèves doivent apprendre à se connaître pour se respecter.

Développer un rapport bienveillant à l'autre : apprendre à prendre du recul par rapport à des comportements qui heurtent parfois involontairement l'autre, lors de retours, de réflexions critiques sur le vécu des élèves dans la classe et dans le collège. Il est important de libérer la parole des enfants afin qu'ils ne gardent pas pour eux des situations douloureuses qui s'aggravent souvent si elles ne sont pas énoncées et si des solutions n'ont pas été envisagées. Dans cette optique, les élèves apprennent à exprimer et à gérer leurs émotions.

D - La réussite de tous

Chacun est reconnu dans ses compétences. La coopération offre un cadre sécurisant, l'élève est en confiance, il a le droit à l'erreur. L'hétérogénéité de la classe n'est plus considérée comme un obstacle mais comme une ressource, elle devient une structure aidante pour les apprentissages.

Extrait du Bulletin officiel n° 13 du 29 mars 2012 :

Au collège, la personnalisation des parcours se poursuit dans la liaison école-collège, en favorisant la continuité des apprentissages et le travail en commun des professeurs. Le bilan établi en élémentaire, à travers notamment les évaluations nationales de CM2, permet de mettre en place, dès l'entrée au collège, les moyens les mieux adaptés pour aider les élèves (PPRE passerelle, accompagnement personnalisé, etc.) Personnaliser au collège, c'est aussi ouvrir la voie à un collège des intelligences multiples qui propose différents parcours mais aussi différentes approches pédagogiques pour mener tous les élèves à la réussite.

Un travail important avec les familles se met en place pour que l'équipe comprenne mieux l'enfant, pour que les attentes du collège soient mieux cernées et pour qu'on œuvre ensemble à la réussite de tous les enfants sans distinction.

E - Favoriser la formation des enseignants

Modifier le système éducatif implique des changements de posture des enseignants qui ne vont pas de soi. Les membres de l'équipe pourront poursuivre leur développement professionnel en travaillant conjointement sur un même projet.

Permettre un échange régulier, une réflexion sur des pratiques communes afin de les améliorer.

Partager et développer les compétences de chacun.

Description

Les paragraphes précédents contiennent des éléments de description.

Modalité de mise en œuvre

Modalités de mise en œuvre

Un exemple d'emploi du temps en 6ème :

Séance en présence de 2 enseignants Temps libre pour les élèves

Lundi (7h) Mardi (7h) Mercredi (3,5h) Jeudi (7,5h) Vendredi (6h)

30 mn Accueil Accueil Accueil Accueil

Cours 1

Durée 1h30 Anglais

Français Co-enseignement philo français/EMC

Ou HG SVT Math

Récréation

Cours 2

Durée 1h30 Math HG Anglais

Technologie Français

Pause méridienne

1ère heure EPS Education musicale EPS Conseil de coopération

2ème heure Projet (il sera proposé des ateliers aux élèves qui n'ont pas de projet : jardin, journal...)

TI (1h)

Récréation

3ème heure Arts plastiques ou ateliers de co-enseignement (1h30) TI (1h30) TI (1h) TI (1h)

4ème heure : Réunion de concertation de l'équipe (1h30)

Total élève : 30.5h donc 4.5 de plus que dans une organisation ordinaire.

Question : comment fait l'établissement avec sa DGH ?

1 - L'apprentissage de la bienveillance

Afin de créer un climat de classe propice à la coopération, un programme d'apprentissage aux habiletés coopératives est mis en place. Il s'agira d'abord de favoriser les interactions entre les élèves en développant les compétences sociocognitives, la confiance en soi, en l'autre, en s'ouvrant aux autres et étant capable de soutien mutuel, Chaque élève doit prendre conscience qu'il est responsable de son apprentissage. L'équipe se met d'accord sur les habiletés coopératives à travailler durant une période déterminée, en fonction du rythme d'acquisition de la classe. Ces activités sont progressivement intégrées aux apprentissages disciplinaires et font l'objet d'une réflexion critique. Une grille de compétences à la coopération sera élaborée, les élèves seront amenés à évaluer fréquemment les progrès effectués ou à les poursuivre ; le bilan professeur/ élève figurera sur le bulletin (cf. annexe).

Favoriser l'expression, libérer la parole : mise en valeur des productions d'élèves, mise en place de cercles de paroles, de temps d'expression des émotions, de jeux théâtraux.

L'introduction des discussions à visée philosophique (DVP) est un enseignement qui a toute sa place au collège et au lycée avant l'année de Terminale ; il est envisagé en co-enseignement éducation civique/ français /vie scolaire. Ces temps d'échanges mais aussi de découverte de textes et de grands humanistes qui invitent à penser, à se (re)penser soi au sein de la société, favorisent le respect de la parole de l'autre et oeuvrent à la tolérance et à l'apprentissage de la citoyenneté.

S'ouvrir aux autres et au monde s'inscrit également dans cet objectif : accueil de personnes dans les classes, faire des visites , avoir des correspondants dans d'autres établissements, développer les échanges notamment en interne avec d'autres classes (les SEGPA, d'autres 6èmes ..) afin d'avoir de réelles situations de rencontre avec l'autre.

Des ateliers de jeux coopératifs en début d'année pour apprendre à vivre ensemble, à se connaître et à agir ensemble. Ces ateliers permettront de poser les premiers jalons de la coopération entre les élèves.

Des ateliers PRODAS (suite à la proposition d'un parent d'élève) animés par des spécialistes ont également été envisagés pour former les enseignants et les élèves à la bienveillance, aux messages clairs afin de prévenir les comportements inadéquats voire violents et être capables, au sein de la communauté, de trouver des solutions à des conflits sans gravité,

Grâce à ces outils, les élèves apprennent à tenir compte de l'autre, à prendre des décisions collectives dans un processus de socialisation démocratique.

2 - Le travail individualisé (TI)

Mise en place : L'objectif étant d'amener les élèves à devenir autonomes, un apprentissage à l'autonomie sera dispensé tout au long de l'année. Un système de tutorat (avec une formation préalable des tuteurs en début d'année), d'entraide se mettra en place progressivement. Au fur et à mesure que plusieurs classes se constitueront, des groupes mêlant plusieurs tranches d'âge seront constitués (6ème/5ème ; 5ème/4ème, 4ème/ 3ème voire de la 6 à la 3ème). Les parents disponibles et compétents peuvent accompagner les enseignants qui le souhaitent pour aider des élèves (contractualisation nécessaire) mais le TI est encadré par un professeur tuteur, ce dernier suit avec une attention particulière un groupe dont il est le référent (environ 8 à 10 élèves) et dresse, conjointement avec l'élève et en tenant compte du retour des autres enseignants, qui valident ou non les travaux réalisés, un bilan toutes les trois semaines.

Contenu : Durant 4-5 plages horaires, les élèves, en demi-groupes, réalisent un plan de travail en lien avec les cours dispensés et réfléchi conjointement entre eux, avec les enseignants et entre enseignants (ce plan de travail pourra être affiché dans la classe), certaines des activités sont donc communes à la classe, d'autres sont personnalisées en fonction du degré d'acquisition des apprenants, de sa zone proximale de développement ZPD ou encore envisagées par l'élève lui-même en fonction de ses projets. Un temps de travail par discipline est donné à titre indicatif et pour que l'élève apprenne à gérer son planning et à devenir autonome.

Ces temps permettront de renforcer la méthodologie (notamment apprendre à apprendre), l'entraide et le tutorat seront favorisés. Il s'agit également de revoir entre pairs et d'approfondir les études menées en classe, d'améliorer des productions, de travailler un point particulier pour combler des lacunes, de travailler sur fichiers autocorrectifs, de créer des exercices pour ceux qui sont plus expérimentés...

Chacun est responsable de ses apprentissages et travaille à son rythme même si un minimum sera exigé. Le travail en groupes de recherche au CDI ou en équipe dans des espaces appropriés constitue une partie du TI ; une classe mobile sera également à la disposition des élèves.

Les productions pourront être réinvesties dans les cours et servir de supports aux apprentissages, ainsi les enseignants partent de ce que font les élèves pour exploiter leurs possibilités mais les élèves eux-mêmes peuvent intervenir pour faire des propositions à leurs pairs, l'apprenant devient alors auteur de ses apprentissages.

é

Des heures de TI sont réservées à la réalisation du chef d'œuvre. L'équipe (enseignants/élèves) ou l'élève lui-même, après réflexion, choisit une création à parfaire (cf. plus bas).

Davantage d'heures poste sont nécessaires pour que le maximum d'enseignants, tous sur les 4 classes, participent au TI, la vie scolaire et le CDI sont également impliqués et constituent des ressources importantes.

3 - Les temps d'accueil

Véritable sas entre la vie extérieure et l'école, ce moment permet aux élèves d'être disponibles pour apprendre, d'être réceptifs aux apprentissages. Les temps d'accueil doivent être progressivement pris en charge par les élèves qui font des propositions en conseil coopératif et les animent. Les parents peuvent également faire des propositions discutées au préalable avec l'équipe pédagogique et soumises à la classe. L'implication de la documentaliste, de la vie scolaire sera également étudiée.

4 - Le conseil coopératif (CC)

Repenser le collège comme un lieu de socialisation en instaurant le conseil coopératif : ce conseil a lieu toutes les semaines durant 1 heure, les élèves y discutent du fonctionnement de la classe et font des propositions pour l'améliorer.

Le CC comporte des rituels : un élève préside la séance, un autre gère la parole, un secrétaire rappelle l'ordre du jour, revient sur le conseil précédent et note les propositions et décisions, un autre élève est gardien du temps. Petit à petit,

les élèves, en présence de leur professeur principal et/ou d'un membre de l'équipe, apprennent à l'animer. C'est donc un espace qui accueille une parole constructive du groupe, les nouveaux points à aborder figurent sur un tableau présent dans la salle et à compléter dans la semaine par les enseignants via le PP et les élèves ; le CC permet d'améliorer la vie en communauté mais ne saurait se réduire à un espace qui réglerait les conflits, il sert à faire des propositions, à prendre des décisions (mise en place de la sociocratie, de décisions prises par consentement mutuel ou plus rarement par votes) concernant les temps d'accueil, les projets ; le travail coopératif et l'acquisition des habiletés coopératives y seront également discutés.

5. Une pédagogie du projet

De même qu'une pédagogie coopérative est mise en place entre les élèves, de même les enseignants coopèrent afin d'harmoniser certaines pratiques et de rendre l'enseignement habituellement trop parcellisé plus cohérent. C'est pourquoi se fédérer autour de microprojets nous est apparu comme essentiel, par exemple des habiletés coopératives seront déterminées en concertation et pourront être travaillées pendant une période, des thèmes transversaux seront proposés et envisagés pour les différentes disciplines, favorisant ainsi la transdisciplinarité, des <enseignements interdisciplinaires pratiques> seront mis en place sous forme d'ateliers en co-enseignement (discussion à visée philosophique, création d'un jardin, d'un journal, atelier cuisine avec les SEGPA, expression théâtrale, conte).

Il ne s'agit pas seulement de proposer des projets tout faits mais d'engager des équipes d'élèves dans la réalisation de projets qui seront mis en place en concertation avec l'équipe pédagogique et la classe, Plus l'enfant, le préadolescent grandit, plus les projets doivent être ambitieux. Cet apprentissage est donc progressif, A titre d'exemple : en 6ème, des équipes se constituent autour de rencontres, de sorties à la journée, ensuite des séjours peuvent être envisagés pour l'année suivante (votés en CA en juin) puisque la même classe de 6ème montera en 5ème, etc. Une charte sera réalisée collectivement.

Tout un panel de projets est proposé à la classe pour impulser une dynamique: sortie, séjour mais aussi rencontres, faire venir des personnes passionnées, projets dans les temps de co-enseignement*(à quoi renvoie l'astérisque ?), mener des recherches, des enquêtes sociologiques au sein de l'établissement (dégager des stéréotypes à partir de mots inducteurs en 6ème pour aller vers le recueil de données à analyser en 4ème/3ème pour préparer à l'analyse de textes), organiser un débat (avec recherches préalables,,), des enquêtes sur les métiers menées avec la participation de la COP, une exposition, une animation, des manifestations dans l'établissement...

Des fiches (cf Annexe) permettent de guider les équipes dans la gestion de leur projet mais d'autres se créeront dès lors que de nouveaux projets verront le jour, Certains projets non réalisables dans l'immédiat peuvent être réétudiés en cours d'année ou reportés l'année suivante.

Les élèves devront s'engager dans plusieurs projets durant les 4 années au collège.

6 - La réalisation de chefs d'œuvre

Dans plusieurs disciplines de son choix, l'élève doit réaliser des chefs d'œuvre ; ces créations font l'objet d'une évaluation formative par le groupe (élèves, enseignants voire parents) qui guidera l'élève pour atteindre la perfection. Ils seront présentés chaque semestre au public (au minimum à la communauté éducative : établissement, parents et dans des structures partenaires: médiathèque...) afin que l'élève s'engage réellement et ose mettre en valeur sa création.

7 - Les modalités d'évaluation des élèves

Chaque professeur, dans les cours disciplinaires, met en oeuvre un enseignement qui respecte le programme du ministère de l'Éducation nationale. Il évalue régulièrement les réalisations des élèves en fonction d'objectifs fixés en début de trimestre, il met en valeur leur réussite et les guide pour leur permettre d'atteindre le niveau attendu au minimum en référence au socle commun mais aussi pour être au maximum de ses capacités.

Différentes formes d'évaluation sont utilisées: L'évaluation diagnostique permet de cerner les besoins des élèves et l'évaluation formative de suivre les progrès réalisés. La participation des élèves dans l'évaluation est importante, c'est pourquoi l'auto-évaluation, l'évaluation entre pairs dans un esprit de critique constructive ou encore la co-évaluation élève/enseignant semblent essentielles. L'apprenant est d'ailleurs invité à faire des bilans réguliers de son travail. Les parents

doivent prendre connaissance des bilans élève/tuteur toutes les 3 semaines.

Un bulletin créé par l'équipe mettra en évidence les créations personnelles, les compétences travaillées et leur degré d'acquisition (cf. Annexe). Il comporte des bilans faits par les enseignants et par l'élève lui-même. Apparaissent également les habiletés coopératives développées tout au long du trimestre.

8 - Le recrutement des élèves

Le projet est présenté aux parents dans les écoles du bassin viganais en avril, une lettre en explique les objectifs et le fonctionnement général. Au moment de l'inscription en classe de 6ème, les parents peuvent choisir la classe coopérative au même titre que la classe Bilangue Espagnol ou Bilangue Occitan (ces options ne sont pas cumulables). Si le nombre d'élèves souhaitant s'inscrire en classe coopérative est très important, après avoir veillé à l'hétérogénéité des niveaux et à la mixité de genre comme dans les autres classes, des membres de l'équipe, en présence de parents, procéderont à un tirage au sort.

9 - Mobiliser les ressources de la communauté éducative

La coopération se met en place à différents niveaux : dans la classe, dans l'équipe pédagogique, au sein de la communauté éducative car il ne s'agit pas de vivre la coopération en vase clos mais de s'ouvrir aux autres et au monde, c'est pourquoi divers partenaires soutiennent le projet et y participeront : d'autres enseignants de l'établissement et leurs classes, d'autres écoles, la médiathèque, la commune...

Renforcer en interne le travail avec les personnels de l'établissement (COP, doc, CPE et équipe de vie scolaire, chef d'établissements et surtout constituer une équipe enseignante qui travaille ensemble avec la même bienveillance et le même esprit coopératif exigé des élèves dans un même objectif : proposer un projet de classes coopératives, un enseignement plus motivant car plus approprié à des préadolescents et adolescents et favoriser ainsi le bien être au collège.

Voici un paragraphe rédigé par les professeurs documentalistes :

Le CDI est un lieu où les élèves peuvent venir lire et étudier, Nous envisageons notre mission de professeur-documentaliste comme un travail d'échange, d'accompagnement et d'ouverture sur le monde...

Nous sommes particulièrement sensibles à la formation à la méthodologie de la recherche documentaire pour les élèves de 6ème. Ils doivent pouvoir apprendre à utiliser le CDI et ses ressources comme un véritable outil, A travers des séances de recherches en collaboration avec un professeur de discipline ou lors d'une aide individualisée, nous accompagnons l'élève vers l'autonomie, A l'heure du numérique, l'accent doit être mis sur l'éducation aux médias, le développement de leur esprit critique et les clefs pour déchiffrer l'info, c'est pourquoi ce projet de classe coopérative nous semble important et nous sommes ravies de pouvoir y participer notamment durant les heures de travail individualisé ou les projets.

Voici le travail proposé par la conseillère d'orientation psychologue :

il s'agira d'amener les élèves à s'interroger sur des notions comme la motivation, la démotivation ou encore la réussite et l'échec et de développer le sens de la coopération. On pourra également construire une réflexion sur la façon dont on choisit dans la vie.

Repenser avec les parents leur place dans l'établissement et leur investissement dans le projet. Les enseignants prennent le relais des parents et peuvent être à ce titre considérés comme des co-éducateurs. Il apparaît donc essentiel de travailler en lien pour que l'élève sente la cohérence des discours et des actions menées pour son développement personnel. Les parents sont donc impliqués dans le projet : en novembre 2014, la FCPE a été contactée afin de réfléchir ensemble à un projet qui réponde davantage à leurs attentes, des rencontres ont permis de co-écrire la partie suivante :

Les parents d'élèves de différents niveaux scolaires ont été invités par l'équipe pédagogique à participer à l'élaboration de classes coopératives et se montrent fort intéressés par les valeurs qu'elles proposent. Ce projet répond à une attente de la communauté éducative. Il est important pour nous d'être tous associés : parents, enseignants, élèves, à cette expérience. L'idée porteuse est de percevoir chaque personne comme étant potentiellement co-éducatrice des apprenants, ainsi les compétences de chacune pourront s'exprimer et trouver leur place.

10 - Le travail en équipe et sa formation

Le travail en équipe nécessite l'implication des personnels qui interviennent. Les professeurs qui souhaitent travailler en classe coopérative doivent adhérer au projet, une charte sera créée par l'équipe et progressivement devront être créés des postes à profil.

Besoin de se concerter au minimum 1h30/semaine pour permettre à tous les enseignants engagés de réfléchir sur les dispositifs mis en place et pour les améliorer. Les professeurs acceptent que seulement 1h soit comptabilisée dans leur emploi du temps.

Une formation régulière de l'équipe doit avoir lieu, notamment pour mettre en place une pédagogie coopérative et pour travailler dans la bienveillance.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement professionnel de l'équipe pédagogique. L'établissement est un lieu formateur. Outre la formation continue qu'offrent les stages, il s'agira de développer la réflexivité et la pré-réflexivité de l'équipe enseignante et éducative.

Formation en équipe : L'équipe aura 2 jours de formation « démarrer en pédagogie coopérative » animée par Sylvain Connac, enseignant chercheur où, en juin et sept 2015. Sylvain Connac suivra le projet en venant plusieurs fois par an pour en apprécier l'évolution et apporter un regard extérieur.

Recherche universitaire : il est souhaitable que le projet fasse l'objet d'une recherche universitaire. C'est pourquoi des étudiants en Sciences de l'éducation, des stagiaires de l'ESPE pourront être accueillis. De plus, une enseignante de l'équipe, formée à l'analyse de pratiques, se propose de mettre en place un suivi interne qui aura pour objectif de travailler en co-formation, en coopération à travers différentes approches :

L'échange de pratiques et de théories : il s'agira de réfléchir sur des thématiques problématiques qui seront définies ensemble en fonction des besoins qu'amène l'évolution du projet. Les enseignants partent de leurs expériences mais vont se documenter et se transmettre, via une fiche synthèse, un cadre théorique sur le sujet. Une discussion permettra d'éclairer certains points. Cette collaboration pourra ainsi nourrir le projet, envisager des solutions d'action et développera les compétences de chacun.

Ce travail de recherche-action nécessitera la commande d'ouvrages de référence qui viendront enrichir la documentation à destination des professeurs déjà présente au CDI.

Le conseil de coopération (ou réunion d'équipe) qui aura lieu toutes les semaines sera l'occasion de réguler le projet et de faire des propositions de recherche et d'actions.

Des temps d'analyse de pratiques seront proposés et ouverts aux enseignants de l'établissement : le GEASE , l'auto-confrontation qui pourront être proposés et effectués régulièrement, le GEASE impliquant par définition un entraînement.

Des traces de l'activité : la diffusion du projet en interne est un objectif majeur. Un port-folio des réflexions et des réalisations de l'équipe sera créé et accessible à tous les personnels de l'établissement afin que chacun puisse être au courant de l'évolution du projet et puisse l'intégrer s'il le souhaite. L'accueil de collègues dans les classes est envisageable.

Des formations conjointes pourront impliquer différents membres de la communauté éducative : parents, enseignants et éducateurs du secteur (primaire et secondaire, M.E.C.S...) mais aussi tous les autres membres qui constituent l'équipe éducative : chef d'établissement, AED...

Des temps de réflexion éducatives avec les parents seront proposés autour de thèmes à définir conjointement.

Enfin, l'invitation à des rencontres autour de l'éducation qui émergent sur le pays viganais et témoignent d'une envie de réfléchir collectivement à cette question essentielle.

Ce volet du projet correspond tout à fait à la compétence de l'annexe 13 du référentiel du 25 juillet 2013 et à l'évolution du métier d'enseignant :

« Coopérer au sein d'une équipe ... / ... S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel, compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ... /... Se tenir informé des acquls de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques ... / ... Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ... /... Identifier ses besoins de formation et mettre en oeuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles. »

Trois ressources ou points d'appui

La réflexion théorique.

L'accompagnement par une équipe universitaire.

L'engagement de l'équipe.

Difficultés rencontrées

L'écart entre moyens souhaités et réalité des moyens.

La configuration propre au milieu rural un grande cité scalaire qui recrute dans de très petites écoles sur un secteur géographique vaste et éclaté.

Moyens mobilisés

Cf. Ci-dessus.

La 1ère année, nous pensons utiliser les moyens propres à l'établissement (heures et ressources humaines : CDI, vie scolaire, COP, enseignants et parents volontaires) et, en fonction des heures données par la DSDEN et/ou par le rectorat pour les projets expérimentaux, nous pourrions ou non fonctionner en dédoublant les temps prévus qui sont surlignés en bleu dans l'EDT. Mais il nous semble important que des heures postes soient allouées pour que tous les membres de l'équipe puissent intervenir progressivement dans le TI et que le projet existe vraiment tel que nous l'avons conçu.

Partenariat et contenu du partenariat

Suivi CARDIE.

Suivi de l'équipe par Sylvain CONNAC, enseignant chercheur préciser : université, équipe, etc.

Liens éventuels avec la Recherche

cf. ci-dessus.

Evaluation

Evaluation / indicateurs

Progression des résultats des élèves.

Indicateurs absentéisme.

Climat scolaire.

Relations avec les parents (rencontres - confiance)

Documents

Aucun

Modalités du suivi et de l'évaluation de l'action

Evaluation / indicateurs

L'engagement des élèves dans leurs apprentissages et dans la vie de l'établissement : productions, prise d'initiatives, de responsabilités : participation à des projets, FSE, délégués.

Leur présence.

Le bien être : nombre de conflits, d'incivilités et de comportements agressifs.

L'envie de poursuivre dans la structure coopérative.

Modalités du suivi et de l'évaluation de l'action

Données chiffrées concernant les éléments du paragraphe précédent.

Questionnaire de satisfaction des élèves, de leurs parents et des personnels impliqués.

Le nombre d'inscrits l'année suivante.

Effets constatés

Sur les acquis des élèves :

L'engagement des élèves dans leurs apprentissages et dans la vie de l'établissement : productions nombreuses et de qualité, prise d'initiatives, de responsabilités, participation à des projets, FSE, délégués impliqués.

Absentéisme marginal.

Le bien être : peu de conflits, d'incivilités et de comportements agressifs. L'envie de poursuivre dans la structure coopérative est attestée (faible désistement).

Sur les pratiques des enseignants :

Evolution du métier d'enseignant : co-intervention, ateliers transdisciplinaire, concertation, conseil de coopération, tutorat, développement professionnel, travail en équipe

Sur le leadership et les relations professionnelles :

Sur le leadership et les relations professionnelles

Cf. ci-dessus. Les enseignants sont force de proposition.

Sur l'école / l'établissement :

Climat de confiance (élèves et parents).

Plus généralement, sur l'environnement :

Le projet répond à une demande des familles. Il est soutenu par les collectivités territoriales.